L'Echo

Une déduction des notes de resto pour les particuliers?

23 mars 2017 20:35

Jean-François Sacré

La Belgian Restaurants Association propose d'autoriser les particuliers à déduire 20% de leur note de restaurant. Cela rapporterait 43 millions à l'Etat.

Le dossier de la "black box" (caisse intelligente) censée lutter contre la fraude fiscale et sociale dans l'Horecea agite toujours le secteur. Le SPF Finances a déjà effectué plus de **3.500 contrôles** afin de vérifier si les restaurateurs avaient bien connecté leur caisse intelligente au réseau. Résultat: **68% étaient en infraction, rendant le système inopérant. Les amendes infligées ont généré près de 3,7 millions de recettes.**

La question a encore fait l'objet d'âpres discussions la semaine dernière au **salon Horecatel**, destiné aux professionnels de l'Horeca. Le président de la branche namuroise de la Fédération Horeca Wallonie y a tenu des propos étonnants, assurant que la Fédération prendrait elle-même en charge les amendes infligées à ses membres en infraction vis-à-vis des obligations d'activer la caisse enregistreuse intelligente.

Ces propos ont fait bondir **la députée MR Sybille de Coster-Bauchau** qui a envoyé une question orale au ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA) **en se demandant si la Fédération n'incitait pas ouvertement ses membres à la fraude sociale et fiscale**. Pour des raisons d'agenda, la réponse du ministre a été reportée à la semaine prochaine. Ces propos ont également suscité l'ire de la **Belgian Restaurants Association (BRA**). Ce lobby, qui regroupe 450 restaurants, a toujours plaidé pour l'utilisation de la black box.

Et puis, cette sortie a embarrassé la **Fédération Horeca Wallonie** elle-même: "C'est une erreur de communication, reconnaît son président Thierry Neyens; depuis le début de l'année nous invitons au contraire nos membres à activer leur black box."

Avant d'ajouter: "Nous les incitons aussi à conserver une comptabilité traditionnelle en cas de contestation lors des contrôles. Si cela se produit nous intervenons dans les frais de rédaction et de dépôt des recours administratifs. Rien de plus", certifie-t-il en déplorant l'insuffisance des mesures compensatoires.

Car des contestations, il y en a. Outre un recours – non suspensif — devant le conseil d'Etat, les membres de la Fédération déplorent des couacs techniques qui rendent le système instable. **12.000 boîtiers devront ainsi être remplacés.**

Déductibilité totale

Tout cela n'est pas bon pour un secteur plus souvent décrié qu'à son tour. La BRA suggère, elle, de renverser la problématique: "Nous prônons une approche positive, résume son administrateur-délégué, Miguel Van Keirsbilck: l'Etat ne peut pas contrôler tout le monde.

Pourquoi ne pas faire du million d'entreprises et d'indépendants de ce pays des contrôleurs bénévoles? Il suffirait que le ministre des finances sorte une circulaire dans laquelle il écrirait que **la preuve de la déductibilité des frais de restaurant ne serait valable que via un ticket émis par le système de**

caisse intelligente."

Au passage la déductibilité deviendrait totale, **passant de 69% aujourd'hui à 100%**. La BRA mise sur le fait que, suite à cette mesure, tous les restaurants activeront leur caisse enregistreuse, tout simplement parce que leurs clients demanderont un ticket de caisse.

Fort bien. Mais quelles seraient les conséquences pour le Trésor? **"A l'heure actuelle, chaque fois qu'une entreprise ou un indépendant dépense 100 euros au resturant, l'Etat gagne 12,4 euros** explique Miguel Van Keirsbilck; si la déductibilité est portée à 100%, le solde net pour l'Etat restera positif à **3,3 euros**, N'oublions pas non plus que, dans le même temps, leurs dépenses au restaurant augmenteront, que 100% des recettes seront déclarées, sans compter les retombées positives en termes d'emploi et de couvertures sociales pour les travailleurs du secteur."

Les particuliers aussi

La BRA va plus loin et propose d'étendre la déductibilité aux particuliers. Elle a étudié **l'hypothèse d'une déductibilité à hauteur de 20% plafonnée à 5.000 euros par an (soit 1.000 euros déduits)**. Selon ses études, en tenant compte des dépenses des ménages belges au restaurant (773 euros en 2014), **cette mesure coûterait 536 millions à l'Etat mais en rapporterait 578,6 (TVA, ONSS, etc.) soit un solde positif de 42,6 millions.** "Ceci sans compter les effets positifs en termes de convivialité, d'animation des villes, etc., ajoute Miguel Van Keirsbilck; nous avons transmis la proposition au ministre des finances qui l'a mise à l'étude."

Source: L'Echo

Copyright L'Echo